

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2019

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Martine GERGAUD - M. Gabriel HOFFMANN - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER – Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU

Absent excusé : M. Christophe GUTH.

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 17

N° 2019-005 – Adhésion au groupement de commande permanent relatif à la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage Lot 3 (repérage des réseaux enterrés)

Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commande dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celles proposées à la CAPFT, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

C'est pourquoi, la commune d'Illange avait décidé d'adhérer à plusieurs groupements de commande lors de sa séance du 28 juin 2018 sans adhérer à la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage. Or, ce marché comprend un lot n° 3 qui correspond au repérage des réseaux enterrés.

La réforme DT/DICT qui est mise en place depuis le 1er juillet 2012 impose aux exploitants de réseaux dit sensibles (électricité, gaz, éclairage public etc.) d'être en mesure de fournir des plans de classe A, c'est-à-dire précis à 40cm près pour des linéaires rigides et 50cm pour des linéaires flexibles.

Etant concessionnaire du réseau d'éclairage public, nous sommes dans l'obligation de fournir des plans précis et géoréférencés.

Il est proposé à l'assemblée d'adhérer à ce groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution du groupement de commandes permanentes relatives à la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

Accusé de réception en préfecture
057-215703430-20190131-2019005-DE
Date de transmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019

- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville soit coordonnateur du groupement,
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconductions éventuels, pour ses besoins propres
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 30 janvier 2019

Pour copie conforme,
Illange, le 30 janvier 2019
Le Maire,

